

**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE
DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE
A INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE**

Désignation du bien : Logements : Inspection Académique de Nancy
4, rue d'Auxonne
54042 NANCY CEDEX

Propriétaire : Inspection académique – 4 rue d'auxonne -CS 74222 – 54042 Nancy Cedex

Donneur d'ordre : Madame GUILINI – Inspection académique de Meurthe et Moselle

Objet de la mission : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique amiante
Pavillon logement : R+1 avec sous - sol : Maçonnerie traditionnelle – charpente bois – toiture ardoise naturelle

Référentiel : ♦ Articles R. 1334-25, R. 1334-26 et annexe 13-9 du Code de la Santé Publique (anciennement articles 10-2 et 10-3 et annexe du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié notamment par le décret 2001-840 du 13 septembre 2001)
♦ Arrêté du 22 août 2002
♦ Norme NF X 46-020

Date d'émission du rapport : 20/03/2007
Les résultats ne se rapportent qu'aux éléments accessibles lors de l'intervention de repérage

Opérateur(s) de repérage : Nicolas SENDEL

Accompagnateur : Monsieur SAYONS

Laboratoire d'analyses : Eurofins _ LEM - 20, rue du Kochersberg – BP 50047 – 67701 SAVERNE CEDEX

Nicolas SENDEL

Opérateur de repérage
titulaire de l'attestation de compétence

Ce rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

Ce rapport ne satisfait pas aux exigences du repérage d'amiante avant démolition ni avant travaux

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
FICHE RECAPITULATIVE

Adresse du bâtiment	Logement – Inspection académique – 4 rue d'Auxonne – 54042 NANCY	Date de rédaction	23/03/2007
Dépositaire du dossier technique amiante		Date de mise à jour	
Nom	NORISKO Construction		
Adresse	Parc de l'observatoire – 10 rue du saulnois – 54520 Laxou		
Téléphone	03.83.96.87.71		
Modalités de consultation du dossier technique			

Localisation précise	Nature des matériaux et produits contenant de l'amiante	Etat de conservation (matériaux et produits figurant en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)	Mesures d'ordre général préconisées par l'opérateur de repérage (matériaux et produits <u>dégradés</u> figurant en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Liste des locaux ayant donné lieu au repérage des matériaux et produits figurant en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique (anciennement décret 96-97 modifié)

Tout le bâtiment a été visité par NORISKO Construction

Liste des locaux ayant donné lieu au repérage et à l'évaluation de l'état de conservation des flocages, calorifugeages et faux-plafonds, conformément aux articles R. 1334-15 et R. 1334-16 du Code de la Santé Publique (anciennement décret 96-97 modifié)

Travaux réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation des travaux	Nature des matériaux	Nature des travaux	Date de début	Date de fin

Adresse du bâtiment	Date de rédaction	Bureaux d'inspection académique – 4 rue d'Auxonne – 54042 NANCY
Dépositaire du dossier technique amiante		
Nom		NORISKO Construction
Adresse		Parc de l'observatoire – 10 rue du saulnois – 54520 Laxou
Téléphone		03.83.96.87.71
Modalités de consultation du dossier technique		

Date de rédaction	23/03/2007
Date de mise à jour	

Localisation précise	Nature des matériaux et produits contenant de l'amiante	Etat de conservation (matériaux et produits figurant en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)	Mesures d'ordre général préconisées par l'opérateur de repérage (matériaux et produits dégradés figurant en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Liste des locaux ayant donné lieu au repérage des matériaux et produits figurant en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique (anciennement décret 96-97 modifié)

Tout le bâtiment a été visité par NORISKO Construction

Liste des locaux ayant donné lieu au repérage et à l'évaluation de l'état de conservation des flocages, calorifugeages et faux-plafonds, conformément aux articles R. 1334-15 et R. 1334-16 du Code de la Santé Publique (anciennement décret 96-97 modifié)

Travaux réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation des travaux	Nature des matériaux	Nature des travaux	Date de début	Date de fin



1. CONCLUSIONS DU RAPPORT

Il a été repéré des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante,

♦ **sur décision de l'opérateur :**

Local ou zone homogène	COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT	Commentaire
Ensemble du pavillon	Plancher	Revêtement PVC	
	Plafond	Plâtre	
	Mur	Habillage placoplâtre	
Sous – sol	Conduit	Calorifugeage laine de verre habillage bande textile	

Etat : note 1, 2 ou 3 pour les flocages, calorifugeages et faux-plafonds
classement B = bon état de conservation ou D = état dégradé pour les autres matériaux et produits.

Il n'a pas été repéré de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

L'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits incorporés dans l'immeuble, accessibles sans travaux destructifs, qui correspondent à la liste définie en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et qui sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante (amiante-ciment), il les repère également.

2.1. Date(s) d'exécution du repérage

♦ 06/03/2007

2.2. Ecart, adjonctions ou suppressions par rapport à la norme NF X 46-020

♦ Suppression de la fiche d'identification et de cotation. L'ensemble des informations se trouve par ailleurs dans le rapport : la date des prélèvements, l'identification du matériau ou du produit échantillonné et l'emplacement des prélèvements figurent dans la fiche d'accompagnement des échantillons en tête de l'annexe relative aux procès-verbaux d'analyse (les croquis faisant l'objet d'une annexe à eux seuls)

2.3. Référence au plan de prévention et procédures de prélèvement

♦ Plan de prévention : néant



1. CONCLUSIONS DU RAPPORT

Il a été repéré des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante,

♦ **sur décision de l'opérateur :**

Local ou zone homogène	COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT	Commentaire
Bâtiment A	Plancher	Revêtement PVC ou carrelage	
	Faux – plafond	Plaques de types ARMSTRONG en quadrette ou Faux – plafond métallique non démontable	Isolation du plénum en laine de verre
Bâtiment B	Plancher	Revêtement PVC, marbre, moquette ou carrelage	
	Faux – plafond	Plaques de types ARMSTRONG en quadrette ou Faux – plafond placo non démontable	
	Trémie d'ascenseur	Construction béton	
Bâtiment C	Plancher	Revêtement PVC, marbre, moquette ou carrelage	Plancher bois sous revêtement en place
	Faux – plafond	Faux – plafond placo non démontable	
Bâtiment C : chaufferie	Plafond	Flocage synthétique	
	Conduit	Calorifugeage laine de verre sous coque PVC	

Etat : note 1, 2 ou 3 pour les flocages, calorifugeages et faux-plafonds

classement B = bon état de conservation ou D = état dégradé pour les autres matériaux et produits.

Il n'a pas été repéré de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

L'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits incorporés dans l'immeuble, accessibles sans travaux destructifs, qui correspondent à la liste définie en annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et qui sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante (amiante-ciment), il les repère également.



3.2. Liste des matériaux reconnus visuellement

Local ou zone homogène	COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT	Contient de l'amiante	Susceptible de contenir de l'amiante	Sans amiante	N° de planche
Bâtiment A	Plancher	Revêtement PVC ou carrelage			X	-
	Faux – plafond	Plaques de types ARMSTRONG en quadrette ou Faux – plafond métallique non démontable			X	-
Bâtiment B	Plancher	Revêtement PVC, marbre, moquette ou carrelage			X	-
	Faux – plafond	Plaques de types ARMSTRONG en quadrette ou Faux – plafond placo non démontable			X	-
	Trémie d'ascenseur	Construction béton			X	-
Bâtiment C	Plancher	Revêtement PVC, marbre, moquette ou carrelage			X	-
	Faux – plafond	Faux – plafond placo non démontable			X	-
Bâtiment C : chaufferie	Plafond	Flocage synthétique			X	-
	Conduit	Calorifugeage laine de verre sous coque PVC			X	-

3.3. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse

♦ Prélèvements effectués lors de notre intervention :

Local ou zone homogène	COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT	N° échantillon	présence d'amiante	N° de planche
Néant					

♦ Prélèvements effectués lors d'interventions antérieures :

Local ou zone homogène	COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT	présence d'amiante	N° de rapport (organisme)	N° de planche
Néant					

4. ANNEXES